

INSCRIPTION CARTES SCOLAIRES

FORMALITÉS 2024-2025

LA CARTE SCOLAIRE OPTILE « BUS LR »

Les avantages de cette carte :

Une carte valable toute l'année scolaire à usage illimité pour un aller et un retour par jour, elle donne accès à son adhérent la/les lignes inscrite sur la carte.

Un prix réduit à l'année de **133,99 €** dont 12,00€ de frais de dossier (quel que soit le nombre de sections parcourues).

Pour les dossiers subventionnés par votre commune, renseignez-vous dès maintenant auprès de votre mairie pour bénéficier d'éventuelles subventions accordées par votre commune.

Conditions d'éligibilité :

En attente de la photo de la carte

- Résider en Île-de-France : une seule adresse de domicile peut être retenue
- Être âgé(e) de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire de souscription et de plus de 10 ans.
- Suivre un enseignement du premier ou du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé(e) dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.

Pour souscrire à cette carte d'abonnement :

- Remplissez le formulaire OPTILE de demande d'abonnement en complétant les cadres A, B, et C sans oublier de dater et signer le dossier.
- Faites impérativement tamponner le formulaire par votre établissement scolaire pour une première demande uniquement ou en cas de changement d'établissement scolaire
- Demander en mairie la subvention communale, si vous en bénéficiez
- Déduire la somme de la subvention au montant de la carte Optile
- Joignez :
 - Le paiement de 133,99 € par chèque bancaire ou postal **à l'ordre de Transdev Vexin**, ou en espèces, nous ne prenons pas la carte bleue.

Transmettez votre dossier complet à l'adresse suivante avant le lundi 15 juillet 2024 :

Par voie postale et en main propre

Transdev Vexin
Service Cartes Scolaires
33 rue des Fossettes
95650 GENICOURT



Pour tout renseignement : cartescolaire.vexin@transdev.com

LA CARTE IMAGINE'R SCOLAIRE

Une carte valable toute l'année permettant de voyager de manière illimitée dans toute l'Île de France sans restriction au niveau des arrêts et des lignes de bus empruntés.

Pour les collégiens, la carte coute **178,00 €** et **382,40 €** pour les lycéens et étudiants.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre mairie pour bénéficier d'éventuelles subventions accordées par votre commune.

Conditions d'éligibilité :

- Résider en Île-de-France



Attention :

Si votre mairie accorde une subvention, la souscription se fait en format papier uniquement.

Si votre mairie n'accorde pas de subvention, la souscription se fait en ligne via le site ci-contre :
<https://www.iledefrance-mobilites.fr/je-gere-ma-carte>

Pour souscrire à cette carte d'abonnement :

- Remplissez le formulaire que vous pouvez retirer dans nos agences (Pour les étudiants, fournir un certificat d'inscription ou de scolarité. Pour les élèves suivant une formation en apprentissage, fournir un justificatif de scolarité précisant le type de formation suivie et le type de contrat d'apprentissage.)

Attention :

Pour les mairies suivantes : Bray-et-Lû, Chaussy, Cléry, Hodent, Magny-en-Vexin, Nucourt, Saint-Clair-sur-Epte et Saint-Gervais, transmettez votre dossier en mairie.

Pour les autres communes ayant une subvention, vous devez **obligatoirement** passer dans l'une de nos agences afin qu'on y appose un numéro Tiers Payant avant de l'envoyer à Imagine'R.

Pour les communes n'ayant pas de subvention, veuillez envoyer le formulaire directement à Imagine'R.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Imagine'R au 09.69.39.22.22